

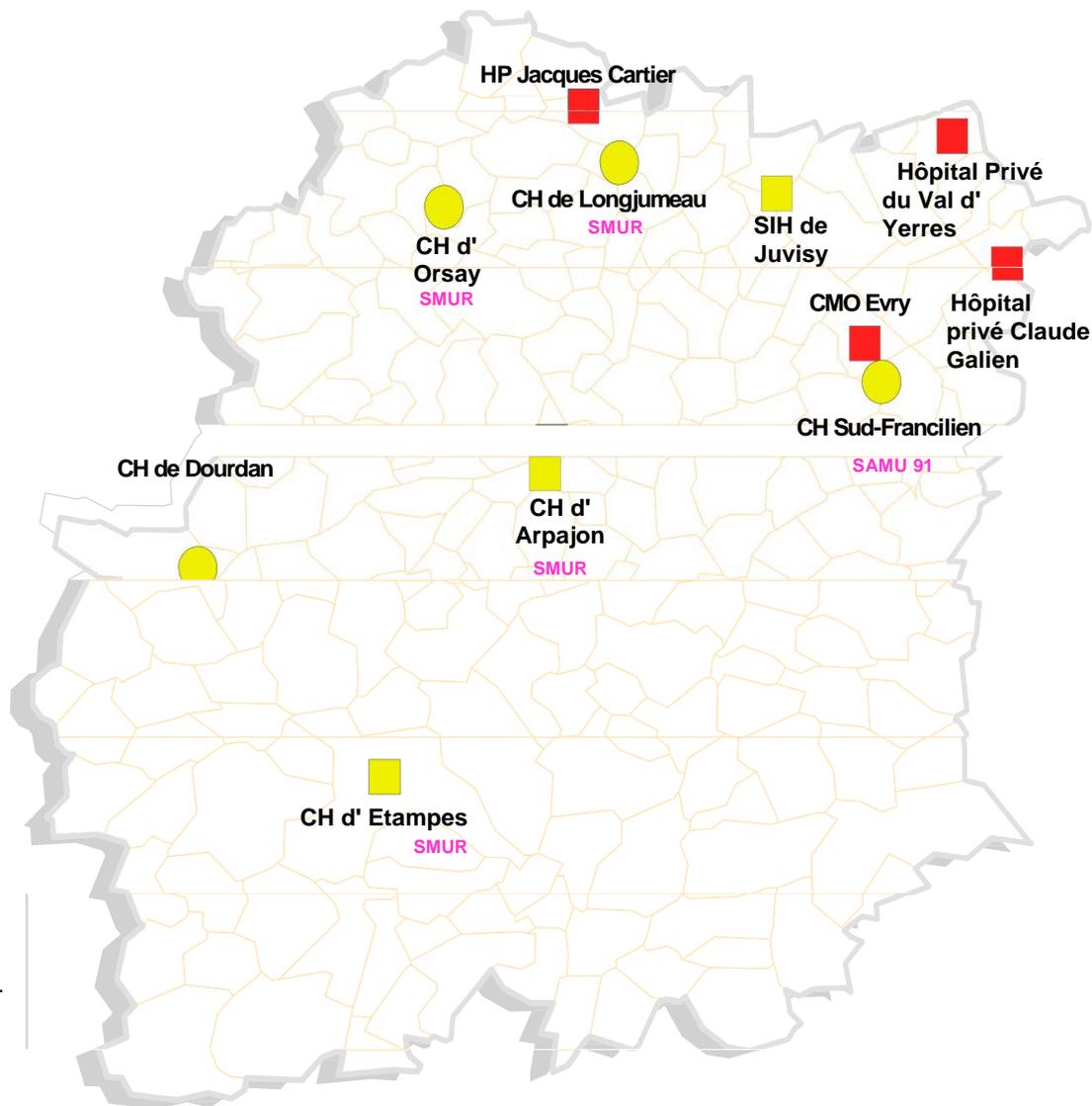
# Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

## Séance du 12 septembre 2019

— Soins non programmés et soins urgents en Essonne : enjeux et projets

# — Offre de soins urgents en Essonne : SAU et SMUR





-  Etablissement public avec SAU A et Pédiat.
-  Etablissement public avec SAU Adultes.
-  Etablissement privé avec SAU Adultes.

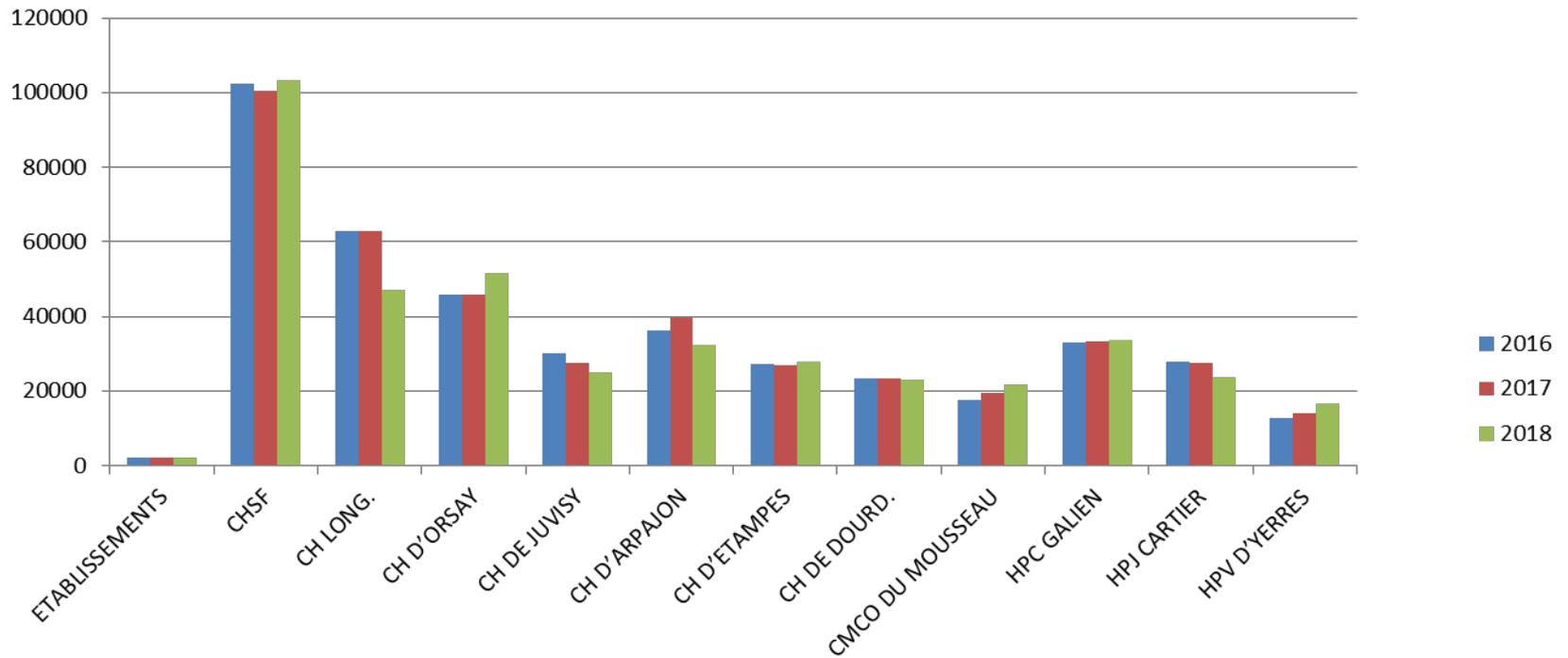
# Offre de soins urgents : capacité des SAU en lits d'HCD

ETABLISSEMENTS	ADULTES	PEDIATRIQUES
CHSF	24	4
CH LONGJUMEAU	10	-
CH D'ORSAY	8	-
CH DE JUVISY	2	-
CH D'ARPAJON	3	-
CH D'ETAMPES	5	-
CH DE DOURDAN	4	-
CMCO DU MOUSSEAU	5	-
HPC GALIEN	5	-
HPJ CARTIER	6	-
HP DU VAL D'YERRES	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>4</b>

# Offre de soins urgents du 91 : activités des SAU de 2016 à 2018 (1)

ETABLISSEMENTS	2016	2017	2018
CHSF	102 367	100 377	103 442
CH LONG.	62 873	62 843	46 946
CH D'ORSAY	45 878	45 933	51 521
CH DE JUVISY	29 981	27 525	24 949
CH D'ARPAJON	36 122	39 646	32 261
CH D'ETAMPES	27 053	26 969	27 884
CH DE DOURD.	23 435	23 253	22 921
CMCO DU MOUSSEAU	17 666	19 521	21 594
HPC GALIEN	33 000	33 427	33 574
HPJ CARTIER	27 812	27 497	23 579
HPV D'YERRES	12 722	13 943	16 484

# Offre de soins urgents du 91 : activités des SAU de 2016 à 2018 (2)



# — SAMU-SMUR de l'Essonne



# SAMU-SMUR de l'Essonne

- **Localisation**

- Situé au Centre Départemental des Appels Urgents à Corbeil-Essonnes avec le groupement opérations du SDIS 91, depuis 2006

## **SAMU-Centre 15**

- 2 lignes H24 de régulation de médecine d'urgence ; 10 Equivalent Temps plein (ETP)
- 2 lignes H24 de régulation de médecine générale renforcées de jour lors des périodes de forte activité
- 3 à 8 Assistants de Régulation Médicale en ligne en fonction du flux d'appel attendu (fonction des heures, du jour de la semaine et du mois) ; 32 ETP

## **SMUR CHSF**

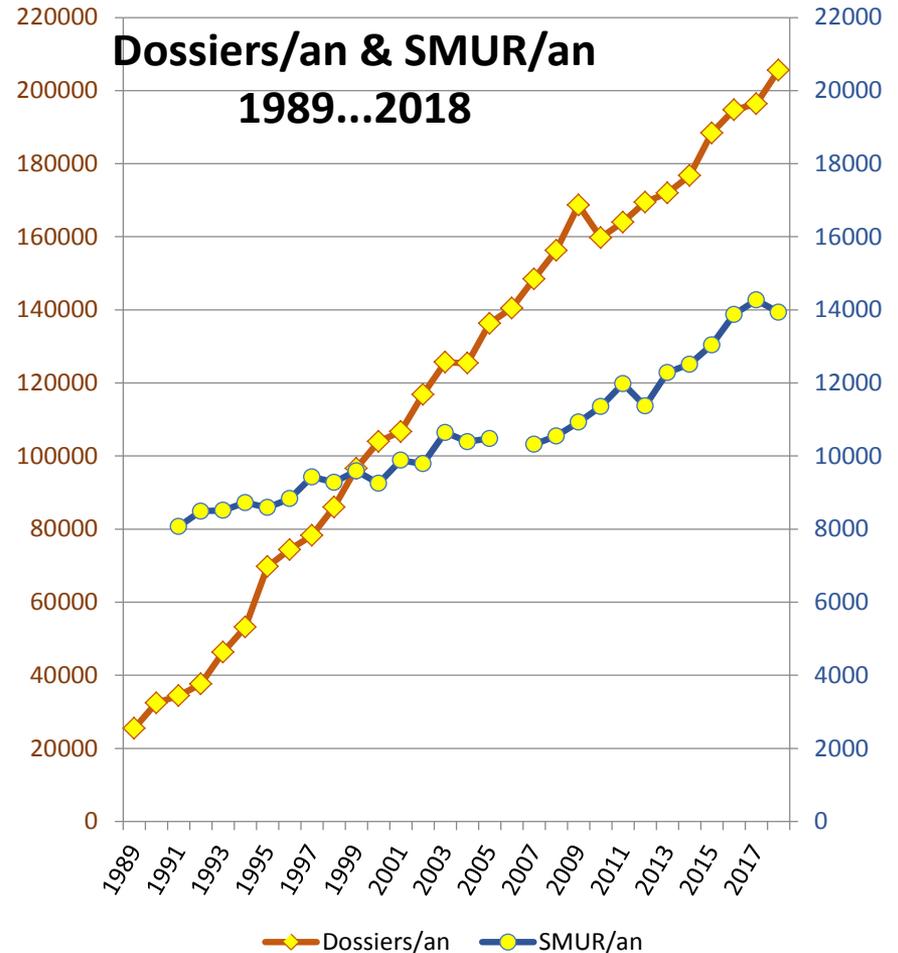
- 2 équipes (médecin, infirmier, ambulancier) H24
- 1 équipe active de 8 heures à minuit (16 heures)
- Assure les interventions primaires du secteur du CHSF et les renforts sur les secteurs périphériques
- Assure les interventions secondaires (transfert inter-hospitalier) demandées par les structures de soins du département

- **SMUR périphériques – Arpajon, Étampes, Juvisy, Longjumeau, Orsay et pour un secteur Nord-Est Villeneuve-St Georges**

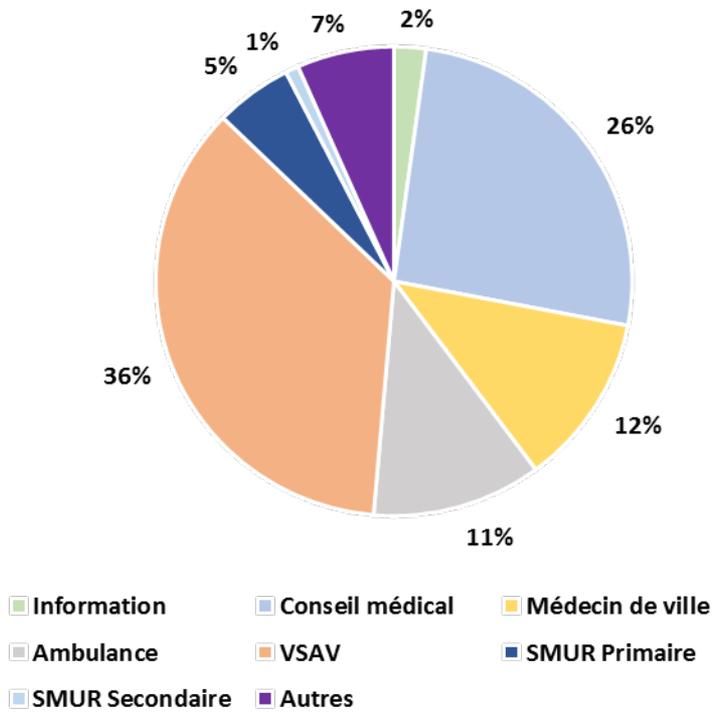
- 1 équipe H24 par SMUR assurant les interventions primaires de leur secteur et les renforts sur les secteurs périphériques

## SAMU-SMUR : Activité

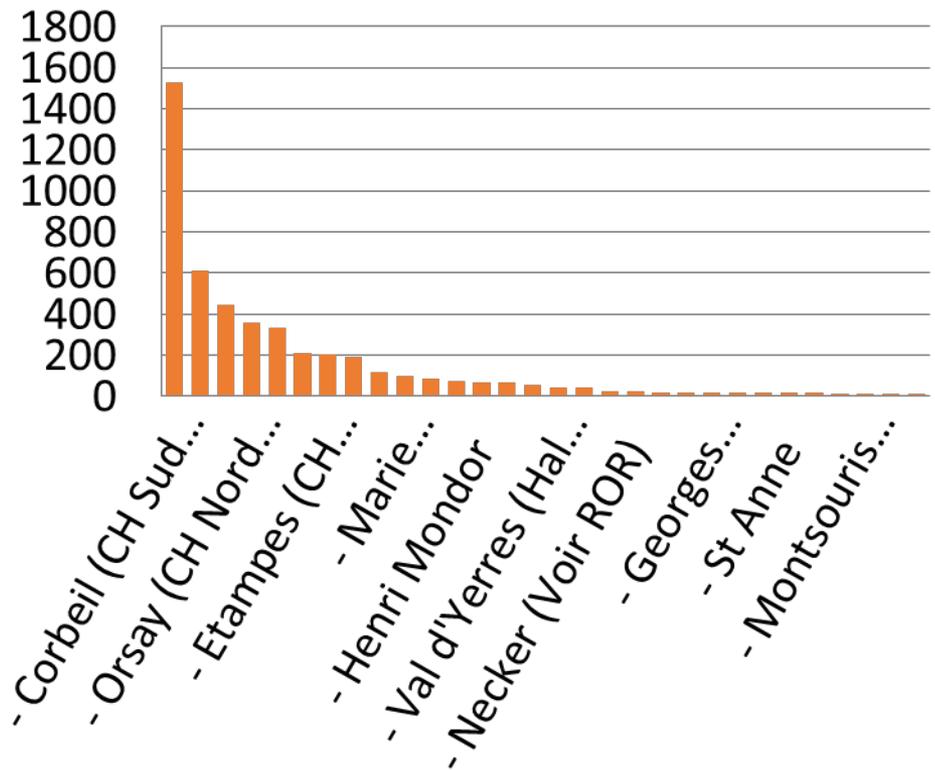
- Une forte hausse d'activité de régulation sur les 30 dernières années
- Une hausse plus modérée mais régulière de l'activité des SMUR sur la même période
- Pour 2018
  - 205.581 dossiers de régulation médicale
  - Dont
    - 122.493 dossiers traités par les généralistes
    - 45.075 dossiers traités par les urgentistes
    - 39 578 dossiers traités par ARM (sur conseil)
  - 13.935 interventions SMUR



## Décisions - 2018



## Orientations



- **La permanence de soins ambulatoire  
(PDSA)**



# — La permanence des soins ambulatoires/PDSA dans l'Essonne

« dispositif réglementaire et opposable qui organise la prise en charge des **soins non programmés (SNP)**, aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux »

Cahier des charges revu annuellement  
Arrêté du Directeur Général de l'ARS  
Dispositif co-piloté par ARS et Préfet

Tous les jours de 20h à 8h  
Les dimanches et jours fériés de 8h à 20h  
Les samedis de 12h/14h à 20h

## **Les grands principes**

Volontariat des médecins participants à la PDSA  
Accès au médecin de permanence médicalement régulé  
Territorialisation/sectorisation et rémunération forfaitaire

# La permanence des soins ambulatoires/PDSA dans l'Essonne

<p><b>Les médecins régulateurs</b> au SAMU centre 15 Conseillent, orientent vers la structure adaptée à la situation Association <b>ADRUM 91</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en journée 2 à 3 par plage horaire, selon les périodes de l'année</li> <li>- 2 la nuit</li> </ul>	<p><b>80 €/ heure</b> <b>95 €/ heure de 0h à 8h</b></p>
<p><b>Les effecteurs postés / 6 secteurs</b> assurent les consultations au sein de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maisons médicales de garde : Orsay, Longjumeau, Juvisy, Arpajon, Evry/Corbeil --&gt; association <b>FAME</b></li> <li>- Point fixe de garde : Chevannes --&gt; <b>SOS médecins 91</b></li> </ul>	<p><b>Rémunération des actes</b> + <b>Rémunération forfaitaire dégressive en fonction du nombre d'actes (60€ à 200€/4 heures)</b></p>
<p><b>Les effecteurs mobiles sectorisés / 8 secteurs en journée, 4 secteurs la nuit</b> assurent les visites à domicile <b>SOS médecins 91</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de médecins varie selon les plages horaires 8 en journée, 9 de 20h à 24h, de 1 à 5 de 0h /8h</li> </ul>	<p><b>Rémunération des actes</b> + <b>Rémunération forfaitaire</b> <b>50 €/ 4 heures</b> <b>60€/ 4 heures dans territoires sud</b></p>



- |  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Gardes postées</b>  | <b>Territoire PDSA</b>  | <b>Cours d'eau</b>  |
|  MMG               |  91-P-01 ORSAY          |  Cours d'eau                           |
|  Point fixe       |  91-P-02 LONGJUMEAU    |  Autoroute                             |
| <b>Etablissements</b>  |  91-P-03 JUVISY        |  Nationale                           |
|  Samu et urgences |  91-P-04 EVRY-CORBEIL  |  EVRY Préfecture et sous-préfectures |
|  Urgences         |  91-P-05 ARPAJON       |   |
|  |  91-P-06 VAL D'ESSONNE |   |

0 5 10 Km

Sources : IGN, ARSIF, FINISS 2013  
 Traitement : ARSIF, Octobre 2014  
 Carte sans valeur juridique

# — La permanence des soins ambulatoires/PDSA dans l'Essonne

## Le rôle de l'Agence

- Organiser / animer le dispositif de PDSA avec les différents partenaires au sein de différentes instances de gouvernance
- Évaluer
- Garantir la qualité du dispositif
- Financer les associations de PDSA (loyers, secrétariat, coordinateur, SI ...)

# — La permanence des soins ambulatoires/PDSA dans l'Essonne

## Les constats

**Augmentation régulière de l'activité**, avec risque de saturation du dispositif, rendant difficile l'exercice des médecins, avec répercussion sur le recrutement des médecins

- régulation médicale libérale , plus de 77 000 décisions /an
- fréquentation des MMG ou point fixe, plus 23 000 passages /an
- visites à domicile, plus de 35 000 /an

# — Les Soins Non Programmés – Axe de « Ma santé 2022 »

— Le Plan national pour renforcer l'accès territorial aux soins (10/2017):

- « Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue »
- « La mise en œuvre de la révolution numérique en santé »
- « Une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue »
- « Faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale. »

— Rapport de T. Mesnier « Assurer le premier accès aux soins - Organiser les soins non programmés dans les territoires » (05/2018)

— Ma santé 2022 (09/2018) - Mesure 18: « Mobiliser les acteurs (Professionnels de ville, Hôpitaux publics, Etablissements de santé privés Hospitalisation à domicile, Etablissements médico-sociaux) autour d'un projet de santé de territoire pour mettre en œuvre les services prioritaires et tout autre objectif répondant aux besoins de la population de leur territoire, notamment les besoins de proximité et l'organisation de la réponse à l'urgence et aux soins non programmés. »

# CCSU : développement d'un nouveau modèle

- En Essonne: dans le cadre de la réorganisation du Groupement hospitalier Nord Essonne (GHNE), il a été décidé de créer 3 CCSU à Longjumeau, Juvisy et Sainte-Geneviève des Bois
- Les CCSU: réponse à des urgences ressenties, ou réelles, mais non vitales
- Pour Longjumeau et Juvisy: transformation d'une offre hospitalière existante portée par le GHNE. Pour Sainte Geneviève des Bois: création ex nihilo avec choix de l'opérateur est intervenu à la suite d'un appel à projet.
- Les principales caractéristiques des CCSU sont :
  - un modèle d'organisation novateur associant urgentistes et médecins libéraux
  - une ouverture au moins 5j/7 et 8 h/j
  - l'accès à un plateau technique d'imagerie et de biologie
  - l'usage de la télémédecine

# CPTS

- Ma santé 2022: mesures 9, 10, 11.
- **Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** encouragent les professionnels et structures de ville à mieux se coordonner à l'échelle d'un territoire, et à renforcer leurs liens avec les établissements sanitaires et médico-sociaux. La communication entre les acteurs et l'information sur les projets existants constituent un enjeu majeur dans la dynamique régionale de formation des CPTS.
- **Une des missions socle des CPTS est d'organiser à l'échelon de leur territoire la prise en charge des soins non programmés**

# MSP (maisons de santé pluri-professionnelles)

- Les SNP font partie des préoccupations et des réponses apportées par les professionnels des MSP avec différentes organisations de prise en charge selon les sites, par exemple :
  - 1 vacation / jour dédiée aux SNP assurée à tour de rôle par un des médecins de la MSP
  - chaque MG réserve des plages pour les SNP (15' toute les heures...)  
(la majorité des MSP)
  - .....

## — Les chantiers engagés par l'ARS Ile-de-France

- **11 juillet 2019** - L'ARS Île-de-France confie au Dr Georges Siavellis (URPS-Médecins Libéraux IDF) et au Dr Patrick Pelloux (ARS/AP-HP) **une mission sur les soins non programmés**
- **Un contrat d'objectif « Zéro brancard »** dans les couloirs des services d'urgences en Île-de-France pour les patients en attente d'hospitalisation
- Harmonisation des pratiques en matière de rémunération du travail temporaire
- Rapport de préfiguration **de l'observatoire des urgences et des soins non programmés**